
Le tableau scolaire aujourd'hui.

Congrès international AREF 2007 (Actualité de la Recherche en Éducation et en Formation)

Pierre Billouet*

*CREN & IUFM des Pays de la Loire,
Université de Nantes
4 chemin de Launay-Violette BP 12227
44322 Nantes cedex 3
Pierre.Billouet@paysdelaloire.iufm.fr*

RÉSUMÉ. Le tableau scolaire n'est pas seulement une surface d'écriture, comme la tablette de cire, l'ardoise, le cahier, le cabiel (cahier électronique), et son invention n'est pas seulement le passage géométrique de l'horizontalité à la verticalité. Il permet la construction collective du savoir en tant que surface collective d'inscription (tabula), et il possède une puissance instituante de la parole et de l'écriture scolaires, en tant que lieu symboliquement marqué (titulus). Le tableau scolaire permet l'éducation – intellectuelle, civique et morale – démocratique. N'y voir que l'unité scopique pour un regard épistémique, c'est négliger la dimension symbolique et pratique qu'il recèle.

Or la technologie peut maintenir cette structure éducative en faisant évoluer le tableau "noir" en tableau blanc interactif. Mais elle peut aussi l'éliminer à travers l'invention de salles multimédias sans tableau et de classes virtuelles sans école. Il faut penser cette mutation de la spatialisation symbolique et fonctionnelle de l'éducation scolaire.

MOTS-CLÉS : Autorité. Citoyenneté. Conseil. Écriture. Espace scolaire. Informatisation de l'école. Kohlberg. Tableau.

1. Introduction

Cet article explicite quelques enjeux éducatifs de la mutation de l'espace de la classe structuré par le tableau scolaire. Celui-ci permet que les savoirs se « constituent collectivement »¹, c'est-à-dire qu'ils se construisent dans une relation *scolaire* (par opposition au préceptorat). En outre le tableau permet l'éducation morale et civique. Mon hypothèse est que le tableau fait partie du curriculum caché structurant l'entrée de l'enfant dans la *publicité*, que l'on considère l'école comme un sas (Hegel, Arendt) ou comme un lieu déjà civique (Freinet, Oury). La mutation de cette structure scolaire ne doit pas avoir lieu sans délibération. Les architectes, les informaticiens et les décideurs administratifs doivent prendre en compte les effets éducatifs des décisions affectant l'espace scolaire, les éducateurs doivent prendre au sérieux les enjeux des structures urbaines, architecturales et informatiques.

L'argument s'appuie sur trois éléments : la théorie kolhbertienne des stades de développement moral, l'invention antique de la force scripturaire de l'écrit public et la différence entre espaces scopique et panoptique.

- selon Kohlberg, au stade 3 la conscience raisonne en fonction des relations interpersonnelles concrètes (frère, etc.) ; au stade 4 les relations sont impersonnelles concrètes (la loi et l'ordre) ; aux stades post-conventionnels, les lois positives et les relations sont examinées à partir des principes d'une identité culturelle (stade 5) ou de principes à prétention universelle (stade 6).
- la conscience est située dans une culture caractérisée notamment par l'invention de l'écriture, qui ne peut pas être pensée comme phonographie (Goody, 1979). L'éducation morale ne peut donc pas se limiter au travail de la structure des raisonnements oraux ou de l'analyse des documents², ni considérer que le moment essentiel de la constitution de la communauté éducative soit le conseil³. Pour ce qui concerne l'invention de la citoyenneté démocratique en général, il faut considérer l'isonomie que permet l'égalité des Grecs devant l'écriture publique, la force de la loi écrite par les hommes (Detienne, 1988).
- pour l'éducation il faut considérer l'apprentissage moderne de l'écriture qui suppose un espace d'enseignement, que Foucault a nommé "panoptique" en insistant sur la *visibilité* de l'élève. Or pour expliciter la *vision* de l'élève on doit

1 - Ministère de l'Éducation nationale (France), Programmes, 2002, *Éducation civique*.

2 - « curriculum construction for moral education », in Reimer, 1990, p. 208 sq.

3- « participation in the meetings bound the members together as a group », Power, 1989, p. 83.

introduire le concept d'espace scoptique, indépendant du panoptisme scolaire (Billouet, 2006). L'espace "scoptique" est un transcendantal matériel de la scolarité moderne (au sens de la période) et il reste à expliciter son rapport à la modernité au sens de l'affirmation de l'autonomie.

2. Titulus et tabula

L'institution scolaire moderne repose sur l'architecture qui désigne comme salle de classe la pièce munie d'un tableau, alors que les jeunes grecs sont « dans une salle quelconque que rien ne prédisposait spécialement à un usage scolaire »⁴. Au contraire le tableau scolarise la salle moderne, comme le lit identifie l'infirmerie. S'il disparaît un doute s'installe sur sa fonction... On n'ouvre pas une école de la même manière en rassemblant seulement des maîtres et des élèves (des cahiers et des livres) ou en construisant des salles avec tableaux. Il peut même arriver qu'un instituteur se déplace avec son tableau pour faire classe dans les villages sans bâtiments scolaires⁵.

Dans l'Antiquité l'apprentissage des mathématiques ignore le tableau, et les élèves grecs et romains apprennent les lettres en traçant sur des tablettes tenues sur les genoux. Ils passent du guidage de la main par le maître à « la méthode plus moderne, et peut-être plus propre à l'école latine, où l'on utilise des lettres gravées en creux sur la tablette... »⁶ ; puis au Moyen-Âge « l'apprentissage lui-même s'opère à partir de modèles ou de tableaux où les lettres sont gravées : c'est le *productalus*. »⁷ Lorsque l'apprentissage dépasse les lettres et les chiffres, comme dans le célèbre texte du *Ménon*, le regard de l'élève vise le sol sur lequel Socrate donne le cours de géométrie.

Mais si le tableau scolaire mural est inventé dans l'école latine, on est surpris qu'il ne soit pas nommé *tabula*, mais *titulus*.

Si le latin nomme *tabula* la tablette à écrire et aussi l'affiche ou le tableau d'affichage des lois, et si les Grecs affichent publiquement des noms sur un tableau blanc (*leukoma*)⁸ que les Romains nomment *album*, l'histoire de l'éducation ne parle pas du tableau scolaire en tant que *tabula*, mais en tant que *titulus*. Or le sens premier de ce mot ne se situe pas dans le registre fonctionnel de l'apprentissage de l'écriture, mais dans le registre symbolique du pouvoir politique ou religieux. Un *titulus* est une affiche ou un « écriteau porté au bout d'un bâton dans les triomphes et sur lequel était écrit en gros caractères le nombre de prisonniers, les noms des villes prises. » Puis lorsque l'accent est mis sur le texte plus que sur le support, le mot désigne une épitaphe, une inscription, l'intitulé d'un ouvrage, la désignation honorifique, « d'où le renom et la gloire et, dans la latinité impériale, un prétexte » (Rey, 1998).

4 - Marrou, 1964, t. 1, p. 219.

5 - film *Le tableau noir*, de Samira Makhmalbaf (Iran), prix du Jury, Cannes 2000.

6 - Marrou, 1964, 2, p. 70, et cf. p. 66.

7 - Vial, 1981, p. 338.

8 - Marrou, 1964, 1, p. 395, note 17 (pour les références).

Selon le *Trésor de la Langue Française*, le mot “tableau” vient de *tabliau* (1280), provenant lui-même de *tabula*. Le *tabliau* est une cible (pour le javelot), ce qui suppose l'observation, d'autant plus efficace que l'observateur se tient sur un lieu élevé, un observatoire (scopé). Le *taveliaus* (1351) est un « panneau de bois destiné à recevoir des annonces », et le *tablel* (1355) une « œuvre picturale exécutée sur un support rigide » ; au dernier tiers du XIV^e siècle le *tabliau* est le « panneau de bois sur lequel les enfants écrivent » ; le pluriel *tables* au sens de *tabellæ*, « la surface sur laquelle on peut graver, écrire », apparaît vers 1170 ; tout ceci avant de prendre les sens politique et intellectuel sur lesquels insiste Foucault : la « feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie sont inscrits dans un certain ordre » (1549) et la table classant des données (vers 1531) puis la table des matières (1690), de multiplication (1723), etc. En anglais le tableau est visuellement le *blackboard* ou fonctionnellement le *chalkboard*. En allemand c'est la table murale (*Wandtafel*) ou le tableau d'une salle de classe (*Klassenzimmertafel*). Le mot français insiste sur la surface et de la *planche* la langue a retenu l'expression “plancher” au sens de “passer au tableau”, puis par extension “travailler sur un sujet”. L'allemand insiste sur le lieu, l'anglais sur la couleur (en français le tableau *noir* est souvent vert) ou sur l'instrument scripteur (en français “tableau blanc”, sous-entend : “pour feutre”). L'italien *lavagna* (et non pas *tavola*) insiste sur la possibilité d'effacer l'inscription. Dans les conseils et prescriptions donnés aux enseignants lors de son installation massive dans l'espace scolaire (au XIX^e), la surface vide *pour écrire*, était l'essentiel, et la distinguait des autres affichages (alphabets, frises, cartes).

Le tableau est inconnu dans l'école grecque : les tablettes que l'on a retrouvées ne peuvent avoir qu'un usage individuel puisque « le trou est disposé de telle sorte que, suspendue, la tablette montrerait des lignes verticales »⁹. Il apparaît dans l'école latine : « on nous montre la classe groupée, debout, autour du *πίναξ* ou *titulus* ». Il est assez étonnant que *pinax* soit rapproché de *titulus* puisque l'un des sens de *tabula* est exactement la planche d'affichage que désigne l'un des sens de *pinax*. Ce mot désigne le plat ou l'assiette, la tablette pour écrire, la planche pour peindre (d'où le tableau), la carte de géographie, la planche magique des astrologues, la planche d'affichage – et le cuir sur lequel on aigüise le fil du rasoir pour tailler la barbe (Bailly)... Quoi qu'il en soit, quand, pourquoi et comment le *titulus* apparaît-il ? Quand la classe « debout » s'assoie-t-elle face au tableau ? Marrou situe l'invention du tableau dans le contexte d'un « progrès »¹⁰ de l'éducation, que les moralistes austères jugent sévèrement : l'émulation remplaçant les méthodes brutales, maintenant les enfants étudient en jouant ! Peut-on dire que la tablette sur laquelle on apprend à écrire – depuis la cire grecque jusqu'à l'ardoise moderne – est permanente, mais que la fêrule s'efface au fur et à mesure que le tableau apparaît ? Au premier siècle on peut souhaiter que les élèves soient groupés affectueusement en chœur autour de la table du maître... alors qu'en fait ils sont unis par la fêrule¹¹ !

9 - Marrou, 1964, 1, p. 395.

10 - Marrou, 1964, 2 p. 73.

11 - Martial, *Épigrammes*, X, 62.

Les classes étant devenues nombreuses, les élèves sont répartis en plusieurs divisions et s'esquisse un enseignement mutuel. Marrou s'appuie sur deux articles évoquant l'adoucissement de l'éducation, et sur une description de la classe que donne l'auteur inconnu des *Hermeneumata Pseudodositheana*, ces manuels bilingues, datés du III^e siècle¹², écrits pour « tous ceux qui veulent parler grec et latin »¹³. On peut supposer que l'usage du *titulus* est antérieur mais de combien d'années ou de siècles ? Charles Piétri estime que la critique de la fêrule (Sénèque, Quintilien, Plutarque) peut conduire à la division de la masse des écoliers en classes, l'accroissement de l'effectif scolaire imposant « une pédagogie collective et même l'usage du *titulus*, pancarte tenant lieu de “ tableau noir ” ». Il ajoute que l'apprentissage de l'écriture « permet le scrutin secret dès la fin du II^e siècle AC, tandis que la transmission des ordres dans l'armée romaine suppose, à la même époque, que le soldat sache lire et écrire. »¹⁴

3. L'autorité du *titulus*

Ainsi Marrou et Piétri donnent-ils, sans datation précise, “*titulus*” pour le tableau scolaire, alors que l'on attendait plutôt *album* ou *tabula*. Celle-ci est une planche, une table de jeu, une tablette à écrire, puis les écrits de toute sorte (registres, etc.), et aussi l'affiche d'un décret ou d'une vente aux enchères, une liste (de la centurie prérogative), le bureau de change, et la peinture (Gaffiot)... Le *titulus* est plutôt le titre, au sens de l'inscription dédicant un autel ou désignant un empereur sous son marbre (comme dans la galerie des Offices à Florence), et c'est encore l'épithaphe, le titre du livre ou l'écriteau attachée au cou de l'esclave, et plus généralement l'affiche et l'étiquette commerciales. L'autre sens du *titulus* est métaphorique, honorifique lorsqu'il s'agit d'un titre de gloire. Autrement dit le *titulus* dans l'école n'est pas d'abord, étymologiquement, une surface épistémique mais un lieu éthique, dont l'élève ressent la puissance lorsqu'il passe au tableau. Il faut penser l'espace de la classe par analogie avec la spatialisation symbolique du village Bororo et avec la spatialisation cathédrale orientée¹⁵. Le lieu du maître est doté d'une puissance attirante et dangereuse : même de futurs enseignants (étudiants et stagiaires) ne quittent pas toujours facilement leur siège pour le tableau. En poussant à la limite, nous aurions un double espace scoptique : en tant qu'organisation fonctionnelle de la vision destinée à former le sujet épistémique et en tant qu'*orientation du regard et du mouvement symbolique structurant le sujet pratique*. C'est bien sur cette différence que semble jouer le professeur qui envoie un élève au tableau pour « tenir la classe », pour assurer « la relation d'emprise du professeur [qui] structure le transfert didactique de l'enseignant »¹⁶, ce qui indique une relation entre le tableau comme lieu de la maîtrise intellectuelle et lieu de l'autorité pratique.

12 - La sixième section est datée explicitement du 11 septembre 207, cf. *ibid.*, note 20, p. 193.

13 - Marrou, 1964, 2, note 20, p. 193, et p. 198, note 16.

14 - Piétri, 1981, p. 195 ; Hadot (2005) et Pailler (2004) ne parlent pas du *titulus*.

15 - Lévi-Strauss, 1955, pp. 250 – 252, et Bugnard, 2006, pp. 156 sq.

16 - Blanchard-Laville, 2003, p. 52.

Pour le bien comprendre il suffit de considérer le regard différent qu'un amateur d'art ou un fidèle portent sur une peinture. « L'emploi des *tituli* dans les fresques de l'époque carolingienne est plus caractéristique encore à cet égard : véritables commentaires, sous forme d'inscriptions métriques, ils incitent à l'attitude qu'il convient d'adopter devant un Christ en majesté par exemple. » (Bouillon, (2004). D'autre part la stèle funéraire qui porte le nom du défunt est un *titulus* : « Jacob dressa une stèle sur son tombeau... »¹⁷. Le *titulus* désigne aussi une « stèle dédiée à Yahvé » (*Is.*, 19, 19). Et l'on voit parfaitement la différence biblique entre les surfaces fonctionnelle et symbolique dans ce passage : « aussi gravèrent-ils un texte sur des tables (*tabulis*) de bronze, et le placèrent-ils sur des stèles (*titulis*)... »¹⁸. Pareillement le titre social, honorifique, politique, désigne la chose et lui donne son sens, comme la pancarte fixée au dessus de la croix du condamné, qui dit le nom et le crime. « I.N.R.I. » est un *titulus*¹⁹. L'expression passée de mode *d'où parles-tu ?* demandait le lieu symbolique : « à quel *titre* prends-tu la parole ? » Enfin le *titulus* est évidemment présent dans la titularisation du professeur, cet écrit performatif qui confère la capacité d'occuper la chaire dans l'amphithéâtre et de valider l'inscription de l'élève d'école primaire au tableau.

Mais le tableau scolaire n'est pas une Image édifiante, c'est un lieu vide pour l'écriture, analogue au silence scolaire, ce temps vide pour la parole studieuse. L'écriture scolaire est de ce fait analogue à celle qu'il faut « exposer dans les lieux les plus “en vue” de la cité », à côté du Prytanée, de l'autel d'Hestia ou sur les murs du temple d'Apollon Pythien. En Grèce « l'écriture monumentale ne contribue pas seulement à instaurer la publicité et à fonder ainsi le type de communauté qui prend la parole sur la pierre en se nommant elle-même “cité” à la troisième personne », mais à inventer l'État de droit et l'isonomie, fondements de l'autonomie²⁰.

4. L'autorité de l'écriture scolaire

Comment penser pratiquement l'écriture scolaire au tableau ? Le *graffiti* est l'écriture privée sur un mur, par exemple : « Caius asinus est » à Pompéi²¹, ou le célèbre « Admiror o paries te non cecidisse ruinis qui tot scriptorum taedia sustineas »²² ! La *rubrica* est le journal officiel, peint de nuit en rouge sur le mur blanchi à la chaux. Le *titulus* scolaire semble relever de la *rubrica* puisque c'est le maître qui écrit ou que l'élève écrit pour la classe en progressant vers la maîtrise. Il ne

17 - « Ereditque Jacob titulum super sepulchrum ejus : hic est titulus monumenti Rachel, usque in praesentem diem » (*Genèse*, 35, 20, dans la *Vulgate* clémentine de 1598).

18 - « ...descripserunt in tabulis aereis, et posuerunt in titulis in monte Sion » (1, *Mac.*, 14, 26).

19 - « Et erat titulus causae ejus inscriptus : Rex Judaeorum » (*Marc*, XV 26).

20 - Detienne, (1988), p. 41 et p. 48-49.

21 - inscription authentique sur laquelle Henry Winterfeld a écrit un roman pour la jeunesse : *Caius ist ein Dummkopf*, 1959, tr. Olivier Séchan : *L'Affaire Caius*, Hachette, Livre de poche.

22 - « Mur, je suis surpris que tu ne te sois pas effondré sous le poids des bêtises de tous ceux qui ont écrit sur toi », tr. Canu.

s'agit pas d'un *graffiti*, l'élève ne s'exprime pas arbitrairement sur le mur de la classe comme l'enfant peut le faire sur les murs des toilettes ou des voisins... Mais la différence avec la *rubrica* est que l'élève entre dans la maîtrise alors que le journal officiel ne peut provenir que du palais impérial. Le *titulus* au sens du tableau scolaire permet l'apprentissage d'une écriture publique, ce qui est la nouveauté de la forme républicaine de l'existence de la loi : depuis l'invention grecque « la table d'écriture, dressée au milieu de la cité, impose son indépendance... Afficher, publier, mettre sous les yeux de tous signifie une rupture consciente et sans facilités avec les manières de gouverner plus secrètes, plus réticentes à voir grandir le nombre des citoyens actifs... »²³ Le *nomos* n'est pas la transcription orale puis écrite d'une *themis* naturelle ; la loi n'est ni la proclamation éclatante du droit aristocratique de la force ni la transposition civique de la parole religieuse. Et il reste une trace de cette autorité nouvelle de la pierre publique dans le tableau scolaire qui, en certaines classes, « règne sur tout le mur en face des élèves »²⁴. Le règne du tableau, dans l'école républicaine... doit être compris relativement à l'analyse de Durkheim : « l'autorité impersonnelle de la loi n'est-elle pas, en effet, la seule qui survive, et qui puisse normalement survivre dans une société où le prestige des castes et des dynasties n'est plus reconnu ? »²⁵ De même en pédagogie institutionnelle « “je ne me moque pas” devient une loi. Une loi calligraphiée, affichée, à défaut d'être gravée dans la pierre. »²⁶ Lorsque disparaît l'autorité éducative de l'Église, J.B. de la Salle s'inquiète « de l'inclination qu'ils [les enfants] ont à écrire ou à faire des figures sur les vitres, les portes, les murailles etc., soit dans l'École soit ailleurs »²⁷. Certes ils doivent apprendre à lire, puis à écrire – mais pour copier comme un moine, non pour inventer comme un savant ou un politique : pour les salésiens le peuple n'est législateur ni politiquement ni moralement. Si « pour les familles l'école est le moyen de l'alphabétisation ; pour les Frères l'alphabétisation est le moyen de la scolarisation », c'est-à-dire d'une « éducation », de la formation d'un « véritable habitus scolaire chrétien »²⁸. D'autre part le pouvoir dynastique, de droit divin, ne supporte pas facilement le crime scripturaire de lèse-majesté (d'où la censure).

Il faut donc que le peuple souverain puisse apprendre à écrire pour structurer son présent. Le placard, le panneau du manifestant, le blog politique ou social ne relèvent ni du graffiti ni de l'inscription officielle mais de la prétention à l'écriture permanente. De « l'affaire des placards » (17 avril 1534) au journal mural de Fabre d'Églantine, au dazibao et au blog, il y a une lutte pour l'écriture publique, prise entre deux limites : le monopole politique et religieux (scribe et prêtre), et les graffiti, les tags.

23 - Detienne, (1988), p. 37 et 64.

24 - Buisson, (1887), I, p. 1853 a.

25 - Durkheim, (1963), p. 132.

26 - Pochet et Oury, (1979), p. 70.

27 - Jean-Baptiste De la Salle, *Conduite des écoles chrétiennes*, édition de 1838, p. 106.

28 - Chartier, 2004, p. 149.

« Un Peuple est libre (...) quand dans celui qui le gouverne il ne voit point l'homme mais l'organe de la Loi »²⁹, ce qui manifeste une structure de raisonnement de stade Kohlberg-4 au moins. Mais il n'est pas suffisant qu'il soit désassujéti de l'arbitraire par l'autorité des lois, il faut encore qu'il puisse être autonome, qu'il puisse écrire soi-même la loi (stades 5 ou 6). Le peuple démocratique émerge par l'apprentissage de l'écriture au tableau ou par la fabrication de l'affiche, avec la différence que le tableau est scellé au mur, vide inscriptible permanent, alors que l'affiche est mobile comme la parole, le désir ou la manifestation populaire. J. Goody estime que dans la culture orale chaque locuteur est auteur du mythe qu'il raconte, qui provient ainsi d'une invention collective sans un « quelconque auteur mystérieusement collectif »³⁰. Dans la culture écrite il en irait tendanciellement de même, chaque écrivain au sens scolaire étant l'auteur de la loi théorique ou juridique que, et qui, forme le peuple moderne. Mais cela passe par un conflit entre la sacralisation de l'écriture comme Texte intouchable et la productivité critique des *écrivains* politiques, déontologiques et scientifiques.

Du point de vue de l'autorité intellectuelle le tableau permet la maîtrise publique de l'écriture épistémique : l'élève manque d'autorité dans la mesure où il hésite ou se trompe, le magister au contraire possède d'autant plus d'autorité intellectuelle que son écriture est claire et fluide. Mais pour écrire il doit tourner le dos à la classe, ce qui peut s'accompagner d'angoisse et indique l'autre dimension, pratique, de l'autorité. L'angoisse de tourner le dos accompagne la disparition de « la foudre magistrale » (M. Butor) venant de l'estrade, alors que se maintient l'espace panoptique. Au contraire si le travail scolaire opère dans un espace non-disciplinaire, le tableau possède une autorité distincte de celle de l'estrade. Si l'on considère avec Kojève que « l'autorité est la possibilité d'agir sans faire de compromis »³¹ il y aurait ainsi trois lieux de l'autorité dans une classe, trois lieux d'action antérieurs à toute discussion : le corps du maître (âge, sexe, regard, voix, posture, vêtements, etc.) lié au passé ; son bureau (cartable, classeurs, etc.), autorité organisationnelle du chef, liée à l'avenir ; et le tableau, autorité scripturaire, liée au présent. Dans le dispositif frontal les trois autorités sont situées au même endroit. Dans certaines classes d'école primaire elles sont dissociées, le maître allant et venant dans la classe, tandis que le bureau sur lequel sont les préparations (fiches, photocopies) est à l'opposé du tableau. Mais si le tableau est bien un lieu d'autorité, de même que la carte routière qui ne représente pas un pays imaginaire, le maître ou l'élève n'y doivent pas écrire n'importe quoi : le tableau scolaire comme surface de travail ne peut être que provisoire et partiel, il faut un moment et un lieu de validation (Nonnon, 2000, Robert et Vandebrouck, 2003). On peut donc distinguer deux fonctions du tableau : la présentation visuelle sur la *tabula*, surface verticale et commode pour l'écriture collective, et l'autorisation par le *titulus* en tant que surface de l'écriture publique, au sens de la publicité du droit.

29 - Rousseau, 1964, p. 842.

30 - Goody, 1979, p. 73.

31 - Kojève, 2004, p. 59. Et cf. p. 68 et p. 75.

5. Conclusions

L'invention du tableau change la puissance de l'écriture. « Quis est titulus ille, quem video ? » (2, *Rois*, 23, 17). Le *titulus* scolaire proclame le sérieux magistral de l'inscription publique, entre l'expression arbitraire du graffiti et l'officialité dominante de la rubrica. Il permet à l'élève l'entrée dans la maîtrise épistémique et civique, le travail de la responsabilité de l'écriture en tant que savoir partageable et proposition de loi. L'inscription y est effectuée par le maître, ou l'élève, sous le contrôle de la classe. On écrit par/pour tous et cette publicité induit la *tenue* de ce qu'on y écrit. Deux mutations peuvent donc, sur ce point, affecter l'éducation scolaire.

D'une part la désymbolisation affecte la tenue de l'écriture collective en certains blogs et la presse de caniveau. L'étranger était barbare parce qu'il n'articulait pas les sons en logos : langage pas-fini, mal fait, et donc méprisé par les inventeurs de la démocratie. Lorsque la limitation n'est plus, aujourd'hui, effectuée symboliquement par un signe *signifiant* l'interdit (la Loi au sens de la pédagogie institutionnelle), elle est effectuée militairement, par un signe *signalant* le risque (douleur et mort). De même qu'il n'est interdit de stationner que par la crainte de la fourrière, et non par respect du panneau (du *titulus*), de même disparaît la puissance du tableau scolaire et revient la menace de la férule. Alors la conscience, dépassant difficilement le stade Kohlberg-2 devient incapable de *vouloir* quelque chose et de pratiquer le débat ou le conseil. La responsabilité éducative des professeurs est donc d'instituer l'élève au tableau en position de scripteur sérieux (ni clown ni porte-craie). D'autre part l'hétéronomie peut résulter de l'introduction de l'écriture électronique dans l'espace scolaire : la technologie peut maintenir la construction collective des savoirs lorsqu'un Tableau Blanc Interactif (éventuellement couplé aux cahiers) assure les fonctions d'autorisation et d'inscription. Mais la technologie peut aussi éliminer une ou deux fonctions du tableau scolaire, en interdisant de fait l'écriture collective (diaporama sans interactivité) ou en éliminant l'espace public (salle multimédia sans tableau, atomisation de la classe, préceptorat électronique en classe virtuelle, etc). Il faut donc évaluer sérieusement les modifications de l'espace scolaire.

Bibliographie

- Blanchard-Laville, Claudine, s.d. (2003), *Une séance de cours ordinaire*, « *Mélanie, tiens, passe au tableau* », Paris : L'Harmattan.
- Bouillon, Jean-Paul, (2006) « Titre des œuvres d'art », © Encyclopædia Universalis 2006.
- Bugnard, Pierre-Philippe, (2006), *Le temps des espaces pédagogiques*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Buisson, Ferdinand, (1887), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris : Hachette.
- Chartier, Anne-Marie, (2004) « réussite, échec et ambivalence de l'innovation pédagogique : le cas de l'enseignement de la lecture et de l'écriture », in Grandière, Marcel et Lahalle, Agnès, *L'innovation dans l'enseignement français*, Paris : INRP.

10 Actualité de la Recherche en Éducation et en Formation, Strasbourg 2007

- Detienne, Marcel, (1988), « l'espace de la publicité : ses opérateurs intellectuels dans la cité », in Detienne, Marcel, [Éd], *Les savoirs de l'écriture en Grèce ancienne*, Lille : Presses Universitaires de Lille, p. 29 – 81.
- Durkheim, Émile, (1963), *L'Éducation morale*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Goody, Jack, (1979), *La raison graphique*, tr. J. Bazin et A. Bensa, Paris : Minuit.
- Hadot, Ilsetraut, (2005), *Arts libéraux et philosophie dans la pensée antique, Contribution à l'histoire de l'éducation et de la culture dans l'Antiquité*, Paris : Vrin.
- Habermas, Jürgen (1991), *Morale et Communication*, tr. C. Bouchindhomme, Paris : Cerf.
- Kohlberg, Lawrence (1981), *Philosophy of Moral Development*, San Francisco : Harper.
- Kojève, Alexandre (2004), *La notion de l'autorité*, Paris : Gallimard.
- Lévi-Strauss, Claude, (1955), *Tristes tropiques*, Paris : Plon.
- Marrou, Henri-Irénée (1964), *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris : Seuil.
- Nonnon, Elisabeth, (2000), « le tableau noir de l'enseignant, entre écrit et oral », *Repères*, n° 22, Paris : INRP.
- Pagoni-Andréani, Maria (1999), *Le développement socio-moral*, Lille : Septentrion.
- Pailler, Jean-Marie, et Payen Pascal (s.d.), (2004), *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire « le Marrou »*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Piètri, Charles, (1981), « les origines de la pédagogie. Grèce et Rome », in Mialaret Gaston et Vial Jean (Éd.), *Histoire mondiale de l'éducation*, tome 1, Paris : Presses Universitaires de France, p. 139 – 213.
- Pochet, Catherine et Oury, Fernand, (1979), *Qui c'est l'conseil ?*, Paris : Maspéro.
- Power, Clark [et al.] (1989), *Approach to Moral Education*, New-York : Columbia Un. Press.
- Reimer, Joseph... [et al.], (1990), *Promoting Moral Growth – from Piaget to Kohlberg*, Prospect Heights, Illinois : Waveland Press.
- Rey, Alain, s.d., (1998), *Dictionnaire historique de la langue française*, tome 3, Paris : Le Robert.
- Robert, Aline et Vandebrouck, Fabrice, (2003), « Des utilisations du tableau par des professeurs de mathématiques en classe de seconde », in *Recherches en didactique des mathématiques*, Vol. 23 n° 3, p. 389 – 424, Grenoble : La pensée sauvage.
- Rousseau, Jean-Jacques, *Œuvres*, t. 3 (1964), Bibliothèque de la Pléiade, Paris : Gallimard.
- Vial, Jean, (1981), « Techniques pédagogiques... », in Mialaret Gaston et Vial Jean (Éd.), *Histoire mondiale de l'éducation*, 1, Paris : Presses Universitaires de France, p. 333 – 343.

5.0.sitographie (sites consultés le 20 juin 2007) :

- Billouet, Pierre (2006). « Tableau scolaire et modernité ». In *CREN, Revue Recherches en éducation*, n° 2, [en ligne], <http://www.cren-nantes.net/spip.php?article59>
- Canu, Alain, « Graffitis de Pompéi », in <http://www.noctes-gallicanae.org/Pompeii/intro.htm>